

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES**

Folio : 419

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

N° 2023-03-01

Séance du 14 avril 2023

L'an **deux mil vingt-trois**

Et le **quatorze avril**

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER.

Absent excusés : Mme Laurence LEPEITRE donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

Absents : Mme LAVAL Nathalie, M. OLLIER Sylvain.

Date de la convocation : 06 avril 2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Madame le Maire indique que le résultat de la section de fonctionnement se décompose comme suit :

Résultat antérieur reporté :	215 357.25 €
Résultat de l'exercice :	+ 60 326.39 €
	275 683.64 €

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit ainsi :

Résultat antérieur reporté :	105 825.68 €
Résultat de l'exercice :	- 12 319.45 €
	93 506.23 €

Restes à réaliser dépenses :	- 105 061.00 €
------------------------------	----------------

Restes à réaliser recettes :	30 000.00 €
------------------------------	-------------

Excédent de financement :	18 445.23 €
---------------------------	-------------

Elle propose en conséquence d'affecter le résultat dans les conditions suivantes :

Financement de la section d'investissement

C/1068 :	0,00 €
----------	--------

Le solde au C/002 Report à nouveau :	275 683.64 €
--------------------------------------	--------------

Total de l'affectation :	275 683.64 €
--------------------------	---------------------

Votants : 09	Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures



Le Maire,
Nathalie LE GALL

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ..20.04.2023
Et de la publication le ..20.04.2023
A MONESTIER-MERLINES, le ..20.04.2023
Le Maire,



RF
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
019-211914106-20230414-2023_03_01-DE